

# REPUBLIQUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

28 Octobre. — M. Ch. Dupuy ayant été sollicité par M. le Président de la République pour tenter de former un ministère, se rend à l'Élysée afin d'informer le chef de l'État qu'il accepte la mission dont il a été chargé.

29 Octobre. — La Cour de cassation appelée à se prononcer sur la demande en révision du procès Dreyfus, formulée par Mme Dreyfus épouse de l'ex-capitaine d'artillerie, stagiaire à l'État-major de l'armée, rend, après trois audiences successives, et une délibération d'une durée de trois heures et demie, l'arrêt suivant :

« La cour déclare la demande recevable en la forme ; »

« Dit qu'il sera procédé par elle à une instruction supplémentaire ; »

« Dit n'y avoir lieu de statuer, quant à présent, sur la demande de M. le Procureur général, à la suspension de la peine Dreyfus. »

30 Oct bre. — Une imposante cérémonie a lieu au Bourget, en souvenir des combats meurtriers des 28, 29 et 30 octobre 1870. Un grand nombre de sociétés venues à l'appel de la municipalité se rendent devant le monument commémoratif ou plusieurs discours sont prononcés. Le cortège se rend ensuite devant l'ossuaire, situé dans le cimetière de la localité, où de nombreuses et ma-

gnifiques couronnes sont déposées.

31 Octobre — Le nouveau Ministère définitivement constitué sous la direction de M. Ch. Dupuy est ainsi composé :

Présidence du conseil,	
intérieur. . . . .	MM Ch. DUPUIS
Justice. . . . .	G. LEBRET
Affaires étrangères. . . . .	DELCASSÉ
Guerre . . . . .	de FREYCINET
Marine . . . . .	LOCKROY
Finances. . . . .	PEYTRAL
Instruction publique . . . . .	G. LEYGUES
Travaux publics. . . . .	KRANTZ
Commerce et industrie	DELOMBRE
Agriculture . . . . .	VIGER
Colonies . . . . .	GUILLAIN

1<sup>er</sup> Novembre — L'empereur Guillaume II en souvenir de son voyage en Orient fait édifier à ses frais, aux abords du palais de Dolma-Baghtché une très belle fontaine, Le Sultan, à son tour, ordonne l'édification à Baalbek (Héliopolis) d'une colonne monumentale avec une inscription commémorative « de l'amitié mutuelle inaltérable de l'Empereur Ottoman pour son illustré ami l'empereur d'Allemagne »

2 Novembre. — Les dépêches officieuses de Londres s'efforcent de démentir les bruits répandus par la presse européenne touchant l'intention qu'on prêterait à l'Angleterre de déclarer son protectorat en Egypte. Elles démentent également l'affirmation que le gouvernement aurait posé ou se proposerait de poser à Londres la question d'Egypte.

3 Novembre. — Une dépêche de Santiago annonce que le transport américain *Panama*, allant de Santiago à New-York aurait sombré le 1<sup>er</sup> novembre, au large du cap Maysi. Des trois cents personnes qui se trouvaient à bord, un petit nombre seulement auraient été sauvées.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Dimanche dernier est partie de la place de la gare de Meaux à 9 h. 40 du matin, se rendant à Dammartin, une voiture automobile à 40 places, dans laquelle neuf personnes ont pris place. Parmi ces invités se trouvaient les ingénieurs du département, MM. Bourgeot, adjoint au maire de la ville de Meaux, Roussel et Cholet entrepreneurs de voitures publiques à Lagny et à Claye.

Le véhicule a suivi dans son parcours l'itinéraire de la voiture publique faisant le service entre Dammartin et Meaux ; c'est-à-dire, qu'en quittant Saint-Soupplets, il a franchi la longue côte qui conduit à Montgé, pour reprendre ensuite la non moins rapide descente conduisant à la route de Juilly.

A midi cinquante minutes, la voiture à vapeur stoppait devant l'Hôtel du chemin de fer où un déjeuner réconfortant attendait les voyageurs.

Pendant ce temps, bon nombre d'habitants ont défilé devant le véhicule que malicieusement certains appellent le nouveau chemin de fer de Meaux à Dammartin.

La voiture a la forme d'un omnibus ordinaire à quatre roues, elle est coquette et sort des ateliers Schindler frères, 40, rue de Châlon : elle porte des deux côtés de la plate-forme supérieure cette inscription : Compagnie

départementale d'omnibus et transports automobiles, siège social 6, boulevard Beaumarchais, Paris.

La chambre du moteur placée sur le devant occupe les deux cinquièmes de la voiture, la machine à vapeur est de huit chevaux, elle occupe le milieu de la pièce, la cheminée en tôle dépasse à peine le toit ; les deux roues de derrière seules d'un diamètre double environ de celles de devant sont actionnées par des chaînes indépendantes l'une de l'autre passant sur des roues dentées adaptées à l'essieu des grandes roues. On s'accordait à trouver ces chaînes un peu faibles ; cependant l'aimable employé qui nous a donné tous ces détails affirme qu'elles sont suffisantes ; la direction est donnée par un gouvernail qui commande les roues de devant.

La vitesse ordinaire est de 12 kil, à l'heure qui peut, à plat et en bonne route être portée à 16 kil. Le poids de la voiture est de 3000 kilogrammes.

L'omnibus essayé n'est pas celui qui fonctionnera quand le service sera établi ; c'est une voiture de famille destinée aux excursions.

Nous souhaitons bonne réussite à cette entreprise qui mettra immédiatement Dammartin en communication directe avec Meaux.

— Un tir au fusil organisé sur l'initiative généreuse de MM. Hémar et Moreau, maire et adjoint de la ville, en faveur des sapeurs-pompiers, a eu lieu dimanche après midi dans les anciennes carrières de Saint-Ladre.

Huit prix en argent ont été gagnés dans l'ordre suivant :

- |                       |                |            |
|-----------------------|----------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> prix, | M. Dumontier,  | Sapeur     |
| 2 <sup>ème</sup>      | — Francart,    | —          |
| 3 <sup>ème</sup>      | — Berger,      | Lieutenant |
| 4 <sup>ème</sup>      | — J. Santerre, | Sapeur     |

- |                       |               |         |
|-----------------------|---------------|---------|
| 5 <sup>ème</sup> prix | A. Hercent,   | Caporal |
| 6 <sup>ème</sup>      | — Giffart,    | Sapeur  |
| 7 <sup>ème</sup>      | — Leclerc,    | Caporal |
| 8 <sup>ème</sup>      | — E. Hercent, | Sapeur  |

— On nous adresse au sujet du départ du gendarme Lhuillier une longue lettre pleine de justes appréciations, mais que nous ne croyons pas cependant devoir publier, tant il nous en coûte d'avoir à porter plainte contre qui que ce soit.

Qu'il nous suffise de faire remarquer simplement que depuis environ deux ans, c'est le 7<sup>e</sup> gendarme de la brigade de Dammartin qui est mis dans l'obligation de démissionner ou de demander son changement.

Nous ne disons rien des commerçants locaux dont la maison est mise en interdit, au mépris de tout droit et de toute justice ; ceux-là, Dieu merci, n'ont guère à souffrir d'aussi misérables represailles ; mais bien différente est la position de ces malheureux gendarmes qui se succèdent à Dammartin espérant y élever paisiblement leur famille tout en faisant consciencieusement leur service, mais qui, à leur profond désappointement, s'apercevant bientôt qu'ils ont été victimes de la plus trompeuse des illusions et ne pouvant se résigner à vivre dans un pareil enfer, ont recours aux moyens les plus désespérés pour échapper au joug tyrannique qui les opprime.

### LONGPERRIER

On a fait distribuer à Dammartin et à Longperrier un grand nombre de lettres d'invitation annonçant pour aujourd'hui, Dimanche, 6 novembre, l'ouverture d'une Mission solennelle.

Une série de conférences dialoguées seront faites le soir à huit heures, à partir du Lundi 7 courant.

Pour engager plus vivement les ha-

bitants des deux paroisses à suivre les exercices de cette mission destinée à faciliter, ou tout au moins à compléter leur conversion, on a pensé à joindre à la partie essentiellement sérieuse, quelques agréables intermèdes, et M. Chavy, 1<sup>er</sup> violon de l'Opéra, membre de la Société des concerts du Conservatoire, charmera les assistants par les ravissants accords de son harmonieux instrument.

Bref, nos missionnaires espèrent grâce à la variété du programme et aux attraits donnés à ces exercices, attirer chaque soir un grand nombre d'auditeurs.

### LE MESNIL-AMELOT

On lit dans le *Briard* :

M. Carnet Léon, pépiniériste est prévenu de chasse sur le terrain d'autrui sans l'autorisation du propriétaire. C'était le lundi 5 septembre, à 4 heures après-midi ; lieu-dit la Pointe Saint-Michel dans un chaume appartenant à M. Dhucque, qui fait partie de la société de chasse de la commune. M. Carnet a refusé d'entrer dans l'association et le voilà poursuivi aujourd'hui. Le procès a été fait par le garde particulier Menuset de Mauregard.

M. Parmentier, au nom de la société de chasse réclame 200 fr. de dommages et intérêts.

Le garde Menuset dépose : Je me trouvais en-plaine lorsque j'entendis tirer deux coups de fusil. Je m'approche des meules d'où ils avaient été tirés et-je vois M. Léon Carnet, à genoux, son chapeau à terre et son chien à côté de lui, en train de recharger son arme ; il était à 3 ou 4 mètres du chemin près de la meule du milieu ; il remettait deux cartouches dans son fusil pour le recharger. —



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

1979

CB

11047

SHAS



0 000000 110471

On était le lièvre lorsqu'il l'a tiré ? A 40 ou 50 mètres entre la pépinière et la meule, sur la pièce de M. Dhucque. M. Carnet était à l'ombre de la meule. — La pépinière touche-t-elle à la pièce ? — Non monsieur, il y a une bande non cultivée.

Févet Emile, cultivateur à Mauregard. Je portais le carnier de M. Leblanc ; quand j'ai entendu les deux coups de fusil, je lui ai dit : Voilà un chasseur qui est plus heureux que nous. Le porte-carnier de M. Carnet, Gibert du Mesnil, était au ras du chemin. — Où se trouvait le lièvre tiré. — Entre la meule et la pièce d'osier.

Gibert Edmond. Nous étions à l'ombre de la meule, assis sur le bord du chemin, quand M. Carnet a tiré et le lièvre était sur la bande qui borde la pépinière.

Leblanc, rentier à Paris, n'a ni vu ni entendu tirer les coups de fusil et ne se rappelle pas avoir vu lever le lièvre

M. Parmantier, avocat du demandeur, dit que le lièvre était bien sur ce chaume appartenant à M. Dhucque qui fait partie de la société de chasse du Mesnil-Amélot. M. Carnet n'était pas sur le chemin, mais dans la pièce où étaient les meules. Févet a vu le lièvre et a entendu tirer les coups de fusil ; la pépinière était à 88 mètres et on ne tire pas à cette distance là.

Et l'on ne peut pas dire que Févet est un témoin suborné, puisqu'à la date du 22 septembre dernier, M. Carnet cherchait à l'engager à son service. M. Carnet dit qu'il n'était pas sur la pièce mais sur le chemin, mais le témoin Gibert lui-même a dit à quel endroit il se trouvait et c'était à proximité de la meule du milieu. Je demande au tribunal de m'adjuger le

benefice de mes conclusions.

M. Germain demande le renvoi de M. Carnet des fins de la prévention sans dépens. M. Carnet doit être victime de la rancune du garde particulier Menuset, garde particulier de la Société de chasse et de Mauregard. M. Carnet qui possède d'importantes pépinières, n'a pas voulu faire partie de cette société ; il a assez de terres lui appartenant. Le tribunal sait qu'on ne peut pas permettre à tout le monde de traverser des pépinières à cause des dégâts qu'on peut y commettre, telle est la raison pour laquelle il n'a pas voulu s'associer aux autres chasseurs du pays. On lui garde rancune, pourquoi cela et l'on a tort.

Le 5 septembre, la chaleur était accablante. M. Carnet qui venait de chasser sur ses terres vint se mettre à l'ombre des trois meules situées à 5 mètres du chemin, il était quatre heures 1/2 du soir, l'ombre s'allongeait déjà et M. Carnet s'assit non pas dans la pièce de chaume, où il était très mal, mais sur le talu un peu élevé du chemin de Mitry à Villeneuve. Un quart d'heure après, un lièvre passe sur la pépinière. M. Carnet tire à coup perdu, car c'était assez loin ; mais il arrive quelquefois qu'un grain égaré peut tuer un gibier à cette distance, il n'a pas atteint le lièvre, mais il a attrapé un procès. Or, il n'y avait pas fait de chasse sur le terrain d'autrui et le garde ne pouvait le voir.

M. Leblanc n'a ni vu ni entendu le coup et il était plus près ; Févet se trompe en disant qu'il a vu le lièvre. M. Carnet était sur le bord du chemin le lièvre était sur son terrain, il avait le droit de le tuer. Le tribunal l'acquittera certainement.

Le jugement est remis à huitaine.

#### NANTOUILLET

Par décision du ministre de l'agriculture en date du 18 septembre 1898, une médaille d'honneur vient d'être accordée pour ancienneté de services à M. Rabeuf Auguste-Onesime, ouvrier de culture à Nantouillet,

#### CLAYE-SOUILLY

On lit dans le *Publicateur* :

Des vols de cuirs sont commis depuis le mois de juillet dernier dans les usines de Claye et des environs.

On peut évaluer à 3.000 fr. déjà la valeur des courroies qui ont été coupées et emportés par des malfaiteurs dont la manière d'opérer ne varie pas.

Aux méfaits que nous enregistrons chaque semaine deux autres viennent s'ajouter aujourd'hui. Pendant la nuit, ces individus ont brisé un grand carreau de fenêtre pour s'introduire dans l'établissement de M. Auguste Rouquier, fabricant de traverses de chaises à Claye.

L'atelier est situé sur le bord du canal de l'Oureq. Ils ont dérobé 6 courroies estimées 400 fr.

Deux jours après, le mécanicien de la platrière de M. Parquin, à Villeparisis, qui arrivait à la fabrique pour mettre sa machine en pression, s'aperçut que deux courroies de commande, d'une longueur de 26 mètres n'étaient plus sur les volants. Les voleurs avaient escaladé l'usine et s'en étaient emparés.

On remarquera encore que la platrière est élevée sur le bord du canal de l'Oureq, par conséquent ils est permis d'attribuer à des marinières ces vols successifs qui, étant donnée la crise subie actuellement par les industriels, peuvent amener un chômage dont la durée ne sera pas inférieure à 5 jours, c'est-à-dire le laps de temps néces-

saire au remplacement des courroies.

Chez M. Parquin, il s'en trouvait une qui, heureusement, a échappé aux rôdeurs. Elle a été payée 1.000 fr.

#### TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

*Audience du 6 Octobre 1898*

Lépan Augustin, et Pierret Louise, de Mitry-Mory, Maraudage (vol de pommes) 3 fr. d'amende chacun.

Chaussourier Henri, Saint-Soupplets, violences légères, acquitté,

Hoffmann Edmond, Mitry, passage sur autrui ; une journée de travail.

Vilain Louis, Mauregard, Rixes, trois journées de travail.

Poulain Alfred, Mauregard, Rixes, acquitté.

De Glass Désiré et De Glass Cyrille, Villeneuve, acquittés.

Desprez Allmor Marie, Mesnil-Auietot Maraudage (vol de pommes), 4 fr. d'amende.

#### CÉLÉBRITÉS LOCALES

M. LAVOLLÉE

*Maire de Dammartin.*

1706 - 1819

*Suite et fin (\*)*

Par un singulier retour des choses d'ici-bas, M. Lavollée, qui, dans un de ces rares mais bien louables élans populaires avait obtenu de ses concitoyens la juste récompense des innombrables services qu'il avait rendus à la ville de Dammartin, pendant une longue et périlleuse période de son administration, ne tarda pas à se trouver aux prises avec une redoutable coalition dont le motif nous échappe, mais dont les conséquences eurent pour premier effet de le faire suspendre par arrêté préfectoral du 25 Mai 1815, de ses fonctions de maire, à la veille d'une

nouvelle invasion étrangère, au cours de laquelle il n'en rendit pas moins de très importants et très signalés services aux habitants, exposés pour la seconde fois, aux plus durs sacrifices ainsi qu'aux plus humiliantes vexations de la soldatesque allemande et anglaise.

Le 28 Juin, le maréchal de Grouchy, battant en retraite avec un corps d'armée de 20 à 25.000 hommes stationna quelques heures à Dammartin où il avait l'intention de prendre position, et ce fut chez M. Lavollée qu'il fut reçu avec son état-major.

Le lendemain, les Prussiens prenant possession de la ville, envahirent le domicile des habitants qu'ils maltraitèrent à tel point que la plupart durent se réfugier dans les bois. M. Lavollée qui s'était offert de donner l'hospitalité au général Thielmann et à son état-major, fut impuissant à réprimer les abus sans nombre que commirent pendant six jours consécutifs les troupes prussiennes, russes et anglaises qui au nombre d'environ 200.000 hommes séjournèrent successivement dans la ville.

Le 8 Juillet suivant, M. Lavollée fut réintégré dans ses fonctions municipales, mais il n'en continua pas moins d'être en butte à des critiques incessantes qui lui aigrirent le caractère à tel point qu'il se crut entouré d'ennemis conjurés pour le perdre. En 1846, il se trouva compromis, dit un historien local, (1) dans une division survenu entre les deux curés de Saint-Jean et de Notre-Dame, qui, soutenus par les habitants de leur quartier respectif, obligèrent le Maire à prendre parti dans cette lutte.

L'église Notre-Dame ayant été fermée à la suite d'une enquête de l'évê-

ché, les habitants de la paroisse accusèrent le Maire d'être la cause du conflit. Les deux curés furent changés; quant au maire, il tomba en disgrâce et fut amené à donner sa démission le 14 Mai 1819.

Obligé de réclamer à la ville le montant des sacrifices qu'il avait faits pour elle, il fut reconnu qu'on lui était redevable de 464,555 fr. et on lui proposa pour l'acquittement de cette dette de lui abandonner pendant trente années, à titre d'indemnité, le produit de l'octroi et de la foire aux moutons. De plus, la ville lui acheta pour la somme de 40,000 francs, payables en quarante annuités, les promenades du château qui étaient sa propriété personnelle. Cette dernière dette a été complètement éteinte en 1860, mais la préfecture n'ayant pas autorisé la convention passée entre la ville et M. Lavollée, au sujet des sommes avancées par lui, elles demeurèrent acquises à la ville de Dammartin.

Quant à M. Lavollée, dit mélancoliquement notre historien compatriote, Victor Offroy, « il finit par quitter ce pays où sa mémoire ne peut être oubliée, mais où il éprouva que quiconque travaille pour le Public, travaille souvent pour un ingrat (2). »

E. L.

(\*) Voir le N° 499 de la *Petite Gazette*.

(1) V. Offroy; *Hist de la ville de Dammartin*, p. 60.

(2) Nous empruntons au même historien les notes suivantes touchant les deux fils de M. Lavollée qu'en leur qualité de Dammartinois, nous espérons faire connaître plus longuement dans la suite. « L'aîné M. Anne-Hubert Lavollée était à 14 ans surnuméraire dans l'administration des douanes, il en occupa les premières places dans les principales villes de France et d'Italie. Napoléon, voyant un rapport qu'il avait fait à l'âge de 19 ans, dit à M. Colin, alors directeur : *Notes un pareil sujet. Revenu à Paris, il*

fut décoré et nommé chef de la première division. Épuisé de travail, il mourut jeune encore, laissant plusieurs ouvrages sur les douanes, et un fils qui marche sur ses traces »

« Le second, M. Paul Lavollée, fut envoyé pour mission particulière en Egypte, en Grèce, en Italie, à Constantinople, puis à la Guadeloupe, dans les Antilles, et il s'en acquitta à la satisfaction du gouvernement. Il avait été décoré, on lui offrit pour récompense la place de sous-directeur à l'administration générale des postes; le ministre lui présenta sa nomination de la manière la plus honorable et la plus flatteuse. »

### Ephémérides historiques de Dammartin

3 Novembre 1629. — Etablissement, à Dammartin, d'une communauté de quatre sœurs dévotes pour l'instruction des petites filles de la ville.

Par son testament du 9 septembre 1629, Jean Rochon, chanoine de l'église collégiale de Dammartin, avait fondé dans la maison qu'il possédait rue des Barres, une communauté de quatre filles charitables pour l'instruction des petites filles de la paroisse. On appela cette communauté les *Filles Charitables*, dit l'historien Toussaint du Plessis, et les sœurs qui la composent doivent vivre en continence, quoiqu'elles ne s'y engagent par aucun vœu ni simple ni solennel. M. de Belleau confirma leur établissement par acte du 22 septembre de la même année, et il fut encore confirmé depuis, par M. Séguier le 10 Août 1640, par M. de Ligny le 26 Mai 1662, et par Bossuet, le 26 Mai 1682.

On avait projeté en 1680 de les agréger à une autre communauté semblable, établie à Crécy sous le pontificat de M. de Ligny, mais cette réunion n'eut pas lieu.

Cet établissement se trouva dans la suite réduit à une seule fille nommée

Catherine de Ligny. mais on tira alors deux autres sœurs de la communauté de M. Tiberge à Paris, et on permit à la sœur de Ligny de se retirer, ce qu'elle fit en 1701, avec la permission de l'évêque de Meaux.

Lorsque l'Hôtel-Dieu de Dammartin eut été remis sur pied par l'adjonction de la maladrerie de Saint-Guinefort, on tira encore deux autres filles de la même communauté de M. Tiberge pour les y établir. Néanmoins, dans la suite, on leur a substitué des sœurs de la charité, qui depuis ce temps, réduites au nombre de deux, n'ont plus fait que les écoles. (Toussaint du Plessis: *Hist. de l'Egl. de Meaux*, T. 1. p. 443.)

### Fâcheuse conséquences

Un statisticien, M. Alfred Neymarek a établi un petit compte qui est plein d'enseignement. On peut le résumer comme suit :

Pendant la seconde moitié de ce siècle l'Angleterre a diminué sa dette de plus de 4 milliards, de sorte que cette dette se trouve maintenant réduite à 15 milliards.

Durant la même période, la dette de la France a été augmentée de 21 milliards, si bien qu'elle s'élève maintenant au chiffre formidable de 36 milliards.

Or, voyez comme tout s'enchaîne.

Quand un peuple n'a qu'une dette légère, il paye peu d'impôts.

Payant peu d'impôts, la vie sur son territoire est bon marché.

Le bon marché de l'existence a pour conséquence une production agricole et industrielle à bas prix.

Et, quand un pays produit à peu de frais, il est armé pour lutter contre la concurrence sur les marchés étrangers plus sûrement que par l'application des formules empiriques du protectionnisme

Ceci explique bien des choses, entr'autres notre manque d'expansion au dehors qui fait que nous passons le temps à nous entre-dévorner chez nous.

Librairie-Papeterie-Imprimerie

E. LEMARIÉ à Dammartin.

Année 1899

Grand choix

## d'Almanachs variés

éphémérides, calendriers  
agendas  
de poche et de bureaux

ALMANACH le Briard,

175 pages illustrées . . . 0 fr. 50

ALMANACH de la PETITE GAZETTE

de Dammartin et des Environs

illustré de 40 gravures . 0 fr. 15

AGENDAS réglés francs et centimes  
dos toile gaufrée, Papier supér. 0 fr. 55

AGENDAS couverture toile gaufrée,  
titre doré, réglure francs et cent. 0 fr. 65

AGENDAS 2 jours à la page  
réglure francs et centimes  
dos toile gaufrée, titre doré. 1 fr. 10

— avec couverture pleine en toi-  
le gaufrée Papier supér. 1 fr. 20

AGENDAS un jour par page  
papier très fort,  
réglés fr. et cent. reliure soignée en pleine  
toile avec titre doré. 2 fr. 50

ÉPHÉMÉRIDES de fantaisie  
depuis 25 centimes.

## TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres

depuis 0 fr. 20 la ligne

Pour acquit, Duplicata, Annulé,  
Reçu, etc. Avec monture nickelée :  
50 et 60 cent.

Timbres de poche av. boîte de fantaisie  
métal nickelé, dep. 50 cent.

Timbres dateurs à changement  
automatique, dep. 5 francs.

Plaques de portes, Cachets gravés  
pour la cire, Plaques de bicyclettes.

## Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent

## “ L'INCOMPARABLE ”

Brillant Pompadour

PRIX du FLACON ( pinceau compris )  
1 fr. 25

## CARTON BITUME SABLÉ

POUR TOITURES

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 60  
Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 50  
par 10 rouleaux

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sablé se fait en  
trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres  
0 m. 80 de hauteur } de longueur  
1 mètre de hauteur }

Le CARTON CUIR s'emboîte égale-  
ment avec succès comme isolateur contre  
l'humidité des murs et des endroits  
salpêtrés. Il remplace avantageusement  
les enduits hydrofuges. Il rend égale-  
ment d'importants services à l'horticu-  
ture, employé sous diverses formes  
comme paravent, pour garantir les  
vignes, les arbres fruitiers, les primeurs  
et les fleurs.

DOCKS de la gare de Saint-Mard  
DAMMARTIN-JUILLY

## DESCHAMPS

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de  
forge - Coke - Anthracite - Boulets -  
Briquettes — Bois de construction  
- Ciments - Chaux - Sable - Mignon-  
nette - Tuiles - Poteries - Briques -  
Carreaux - Tuyaux en grès vernis-  
sé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb -  
Acier - Grillage et fil galvanisé -  
Pointes - Pelles - Bêches - Fourches  
- Lessiveuses, Seaux et tuyaux en  
tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin